

25 janvier 2011

11.108

**Motion du groupe UDC****Pour un taux de la valeur locative plus proche de la réalité économique**

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de modifier les taux de la valeur locative d'un bien immobilier, ceci en fonction des conditions économiques. On proposerait, par exemple, une variation en fonction de l'indice du prix à la consommation (IPC), ou du taux de référence fédéral des hypothèques, ou encore en fonction du taux d'épargne de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN).

De plus, nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager une diminution drastique de ce taux pour les propriétaires de biens modestes lorsqu'ils arrivent à la retraite.

Signataire: B. Courvoisier.